



ARRÊTÉ N° 2024-AG006

PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU MAIRE
À LA CAO DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

Secrétariat Général

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5, L.1414-2 et 2122-18,

VU la délibération du conseil municipal n°2020-014 en date du 10 juillet 2020 déléguant au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire est absent lors de la commission d'Appel d'Offres du **mercredi 20 novembre à 19h**.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Filipe DA SILVA, Adjoint en charge du développement durable, est délégué pour assurer le **mercredi 20 novembre à 19h**, la présidence de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Monsieur le Maire, empêché.

Article 2 : Monsieur Filipe DA SILVA, Adjoint en charge du développement durable, est délégué à signer tous les documents relatifs à cette délégation.

Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis à la préfète de l'Essonne.

Notifié le

L'intéressé,

Filipe DA SILVA

Fait à Villiers-sur-Orge, le 20 novembre 2024

Le Maire,

Gilles FRAYSSE